

RÈGLEMENTATION

L'AUDIT D'ECO-EMBALLAGES EST AU SERVICE DE L'ÉQUITÉ

À la suite du Point de vue de Corinne Frimin d'octobre 2013, Eco-Emballages rappelle les grands principes de l'audit.



Créée en 1992 sous la forme d'une société anonyme, Eco-Emballages permet aux metteurs en marché de produits emballés d'assurer leur responsabilité élargie du producteur (REP) en développant la collecte, le tri et le recyclage de leurs emballages. Quelque 50 000 entreprises adhèrent à Eco-Emballages dans le cadre d'une relation contractuelle de droit privé. Le Point vert, symbole de la contribution financière de ces entreprises, figure sur 95 % des produits emballés en France à destination des ménages.

À l'occasion de son réagrément du 1^{er} janvier 2011, Eco-Emballages s'est notamment engagé à renforcer ses procédures d'audit qui visent à garantir l'équité entre ses adhérents et à s'assurer que chacun paye la juste contribution en fonction du poids et du nombre d'unités d'emballages mis sur le marché. Ce qui motive en premier lieu les audits de déclaration, c'est donc bien la volonté de faire payer la juste contribution, ni trop, ni trop peu.

Critères objectifs

La sélection des adhérents audités se fait sur des bases transparentes suivant les critères objectifs que sont la taille de l'entreprise, le montant de la contribution et le secteur d'activité. Eco-Emballages s'est en effet engagé à effectuer des audits sur l'ensemble des secteurs d'activité. En 2012, 51 audits ont été réalisés représentant 16 % des contributions. Les données auditées sont objectives et la méthodologie de contrôle est la même pour tous les adhérents. Ces procédures font partie des activités couvertes par la certification ISO 9001 obtenue par l'entreprise en 2012.

Les anomalies relevées sont liées, pour une très large majorité, à une mauvaise compréhension ou une méconnaissance des modalités et du périmètre déclaratif plutôt qu'à une volonté délibérée de dissimulation. Par conséquent, les audits jouent un rôle important dans l'accompagnement des adhérents et l'établissement des déclarations correctives. Sur l'ensemble des contrôles réalisés en 2012, les erreurs n'excèdent pas 5 % des contributions auditées.

Relations de confiance

Eco-Emballages construit des relations de confiance et de partenariat avec ses adhérents. La vérification des déclarations s'inscrit dans cette démarche en mettant à disposition des entreprises une information préalable sur les modalités d'audit, en établissant un dialogue permanent pendant toute la durée du processus et en formulant des conclusions précises et transparentes. Eco-Emballages se fait un devoir de garantir

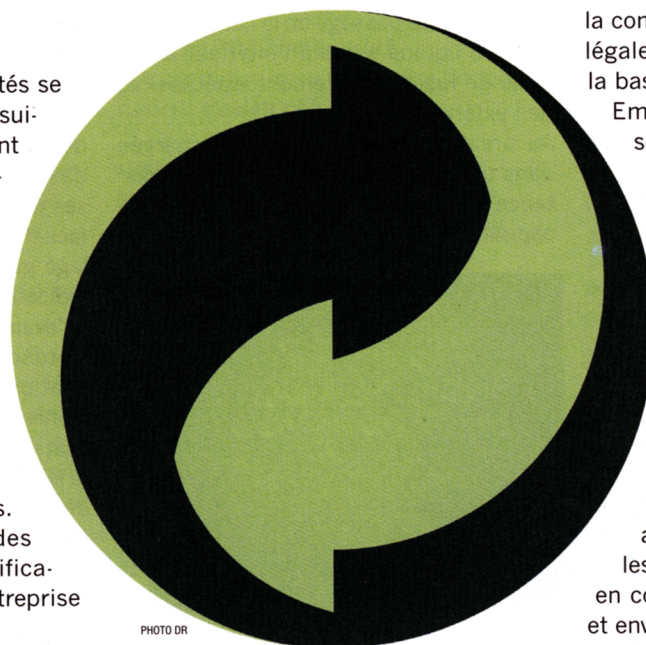


PHOTO DR



PHOTO DR

FRANÇOIS DEMEURE DIT LATTE

François Demeure dit Latte est directeur du département finance et gestion chez Eco-Emballages, société agréée pour la valorisation des emballages ménagers.

www.eco-emballages.fr

que les audits menés s'effectuent dans le respect du droit des parties et de façon équitable pour tous ses adhérents. Enfin, ces audits permettent aux entreprises adhérentes une optimisation de leur contribution et une plus grande appréhension des enjeux de réduction à la source et de recyclabilité de leurs emballages.

Mission d'audit

Au-delà de sa mission d'audit auprès de ses entreprises adhérentes, Eco-Emballages a une démarche d'identification et d'information auprès des sociétés concernées par la REP relative aux emballages ménagers. L'organisme accompagne ainsi les entreprises dans la compréhension de leur responsabilité légale et leur mise en conformité. Sur la base des éléments transmis par Eco-Emballages, les non-contributeurs sont ensuite suivis par les services de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR) qui assurent le contrôle administratif et la gestion du contentieux. La REP est une innovation majeure qui depuis vingt ans a permis d'obtenir des résultats probants en matière de recyclage grâce notamment aux efforts des entreprises et des industriels. Eco-Emballages entend poursuivre sa mission auprès de ces acteurs et atteindre les objectifs fixés par le Grenelle tout en conjuguant exigences économiques et environnementales. ●